

Déclaration des représentants du personnel au COS du 21 février 2023

Voici près d'un mois, la CEPAC a connu une mobilisation massive des salariés durant près d'une semaine sur tous les territoires.

La NAO n'a été qu'un déclencheur d'un mal plus profond et des frustrations accumulées depuis plusieurs années.

Des réorganisations successives depuis la fusion avec les BOM qui ont créé de l'incompréhension dans notre organisation.

La période Covid qui a généré un climat anxieux.

L'investissement et l'engagement sans faille des salariés au péril même de leur santé justifiait une reconnaissance fortement attendue.

A l'inverse, c'est une partie de l'intéressement, élément de rémunération des salariés, qui a été revue à la baisse.

Les difficultés de recrutement liées aux altérations diverses ont généré une suractivité et des conditions de travail qui se sont progressivement dégradées.

Les décisions prises lors du bicentenaire de la CEPAC ont été ressenties comme méprisantes envers les salariés.

Enfin le contexte inflationniste et la perte induite de pouvoir d'achat a exacerbé ces frustrations accumulées.

La réponse apportée lors de l'accord de branche NAO à savoir une augmentation générale de 2,8% dans un contexte inflationniste de 6% quand bien même assorti d'une PPV de 1000€ a été un facteur déclencheur de la colère justifiée des salariés.

Beaucoup d'espoirs étaient fondés dans une réponse locale en lien avec nos exceptionnels résultats.

Les premières propositions ont déclenché la vive réaction des salariés.

Aujourd'hui, les problèmes demeurent et il nous appartient d'apporter rapidement les réponses et les bons messages aux attentes des salariés qui restent fortes...

Le bureau Syndical
Agir pour Construire...Ensemble!



Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2023

| CLASSIF | TARIF ANNUEL | APRES DEDUCTION DE 66% | TARIF MENSUEL |
|-----------|-------------------------|------------------------|---------------|
| A | 95 € | 32,30€ | 9,50€ |
| B | 100 € | 34,00€ | 10,00€ |
| C | 108 € | 36,72€ | 10,80€ |
| D | 115 € | 39,10€ | 11,50€ |
| E | 124 € | 42,16€ | 12,40€ |
| F | 132 € | 44,88€ | 13,20€ |
| G | 150 € | 51,00€ | 15,00€ |
| H | 170 € | 57,80€ | 17,00€ |
| I | 188 € | 63,92€ | 18,80€ |
| J | 210 € | 71,40€ | 21,00€ |
| K | 220 € | 74,80€ | 22,00€ |
| RETRAITES | 50% dernière cotisation | | |

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

